



VILLE DE
BEAUMONT
PUY-DE-DÔME

Beaumont, le 08 novembre 2018

Aux Parents

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Affaire suivie par : Isabelle CAUSIN

☎ 04.73.15.15.91

N/Réf. : AD/AT/NM/IC/GM/MB/2018-325

Objet : règlement intérieur ALSH

Madame, Monsieur,

Nous avons fait face en ce début d'année scolaire à une forte augmentation des demandes d'inscriptions à l'Accueil de Loisirs de Beaumont, notamment concernant les mercredis. J'ai pris la décision de solliciter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental afin d'obtenir une augmentation de l'agrément de cette structure passant ainsi d'une possibilité d'accueillir 52 enfants à une possibilité d'accueillir 116 enfants.

La Ligue de l'Enseignement, gestionnaire de l'ALSH, et les services de la Direction Enfance Jeunesse et Vie Scolaire ont, à ma demande, repensé l'organisation technique de l'ALSH tant au niveau de l'encadrement que de l'occupation des locaux afin de répondre au mieux aux besoins des enfants selon leur âge.

De ce fait, une actualisation du règlement intérieur de l'ALSH a été nécessaire :

Les principales modifications ou ajouts portent essentiellement sur :

- L'âge des enfants pouvant être inscrits à l'ALSH.
- Les formalités et démarches d'inscription notamment l'inscription possible pour les mercredis à l'année.
- La mise en place de critères permettant d'inscrire en priorité les familles résidant à Beaumont et dont les enfants fréquentent les écoles Beaumontoises.

Le nouveau règlement intérieur, validé en conseil municipal le 16 octobre 2018 vous sera remis par le Directeur de l'accueil de loisirs qui pourra vous donner tout renseignement et précisions qui vous seraient utiles

Mr Georges MARQUES, Responsable du service jeunesse et Mme Isabelle CAUSIN, Directrice du Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire sont également à votre écoute si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Alain DUMEIL


Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire.